

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 029-212901011-20200622-2020_06_22_10-DE



(Finistère)

Landéda, le 15 Juin 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

ECONOMIE LOCALE

RAPPORT N°10/05-2020

La commune de Landéda, située entre l'Aber Wrac'h et l'Aber Benoît, bénéficie d'une façade maritime exceptionnelle d'une quinzaine de kilomètres. Ce littoral attire de nombreux visiteurs et permet de développer une économie touristique importante.

Peuplée de 3687 personnes au 1er janvier 2020, la commune compte 555 emplois. 56 établissements emploient des salariés, les ¾ d'entre-deux emploient moins de 5 salariés ce qui montre que le profil des entreprises est de petite taille.

35% des emplois de la commune se situent dans le secteur du commerce et des services.

Sur les 129 entreprises enregistrées sur la commune, 20% travaillent dans le domaine du tourisme pour des activités de restauration, d'activités nautiques et sportives, d'hébergement (ceci sans compter les locations saisonnières indépendantes). L'attractivité du littoral a permis à plusieurs artisans d'arts de s'installer sur la commune et de vendre leurs créations aux visiteurs. Ils sont une quinzaine de créateurs réunie sous l'appellation les métiers d'arts à l'Aber.

La crise sanitaire a empêché un début de saison qui s'annonçait très favorable avec une belle météo, l'organisation des fêtes maritimes sur l'Aber Wrac'h, les animations hebdomadaires pour les enfants dans le cadre du festival Place aux Mômes. Les restaurants n'ont finalement ouvert que début juin, tout comme les différentes boutiques.

Pour la vitalité de cette économie, la municipalité a travaillé avec les représentants des commerçants pour élaborer un plan d'actions visant à soutenir toutes ces petites entreprises qui font vivre le territoire, le rendent attractif. L'objectif est d'accueillir dès maintenant, et dans les meilleures conditions, de nombreux touristes pour relancer l'économie et s'assurer de la survie des entreprises Landédaennes.

Ce plan d'actions nécessite des investissements que la commune supportera et pour lesquels elle sollicite l'aide exceptionnelle de l'Etat.

Noms de l'action	Estimatif	Part d'aide demandées	Financier : Etat	Reste à charge commune
Balisage devant les commerces	En régie			
Mise en sens unique d'Ar Palud				
Renforcement de la désinfection des toilettes publiques				
Campagne de communication « consommons chez nos »	5100€ HT	80%	4 080€HT	1 020€HT

commerçants »				
Mise en place d'une navette fluviale sur l'Aber Wrac'h entre Landéda et Plouguerneau	4 750€ HT		3 800€HT	950€HT
Signalétique d'intérêt local	120 116,70€HT		96 093,36€HT	24 023,34€HT
Investir le domaine public pour gagner en espace de vente grâce des aménagements de terrasses sur l'espace public	45 000 €HT		36 000 € HT	9 000 € HT
Installation de tables de pique-nique et poubelles sur le port Pour permettre la vente à emporter	2 245€HT		1 796 € HT	449 € HT
Acquisition de toilettes autonettoyantes accessibles aux PMR Garantir les règles d'hygiènes	63 900€HT		51 120€HT	12 780€HT
Réhabilitation de bâtiments communaux pour des usages commerciaux	125 000€HT		100 000€HT	25 000€HT
Étude pré opérationnelle pour l'aménagement de nouveaux lots dans la zone d'activités de Bel-Air.	18065€HT		14 452€HT	3 613€HT
TOTAL	384 176,70 € HT		307 341,36 € HT	76 835,34 € HT

Au-delà les terrasses qui seront installées ou délimitées sur le domaine public communal doivent faire l'objet d'une concession d'occupation temporaire du domaine public communal quand elles sont occupées à titre privée par des commerçants.

La législation nous oblige à fixer un tarif pour l'occupation du domaine public. Du fait de la conjoncture actuelle, il serait souhaitable de fixer un tarif pour l'année 2020 qui soit dérisoire et qui permette de montrer la volonté communale d'aider les commerçants. Ainsi, il me paraît judicieux de fixer le tarif à un euro symbolique pour l'année 2020.

Par conséquent, je vous propose de :

- décider de mettre en œuvre une politique économique de promotion sur le territoire passant par les actions définies,
- autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à solliciter tous les financements possibles et notamment auprès de l'Etat,
- autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer les autorisations temporaires du domaine public pour les commerçants pour l'année 2020,
- fixer la redevance d'occupation temporaire du domaine public pour l'année 2020 à 1 € pour les terrasses des commerçants.

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 25
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°10/05-2020

Réunion du 22 juin 2020

ECONOMIE LOCALE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Étaient présents : CHEVALIER Christine, KERLAN David, POULNOT-MADEC Anne, LE GOFF Laurent, DAUPHIN Nolwenn, CATTIN Jean-Luc, FAVÉ Danielle, TRÉGUER Alexandre, PRONOST Céline, POUILLAIN Isabelle, COAT Philippe, COLLOMBAT Muriel, COUSTANCE Catherine, THÉPAUT Bernard, LOUBOUTIN Marie-Laure, QUÉZÉDÉ Laurent, SORDET Camille, GAILLARD Jean-Pierre, VAUTIER Marine, LE ROUX Jean-Luc, LE COZE Frédéric, COANT Sylvaine, KERFOURN Martine, ARZUR Christophe, BIHANNIC Pascale.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Hervé LOUARN (procuration à Christine CHEVALIER)
- Daniel GODEC (procuration à Alexandre TREGUER).

Marine VAUTIER a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Rapport de Mme le Maire,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 27 voix pour,

Mme le Maire, Rapporteuse et entendue,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre une politique économique de promotion sur le territoire passant par les actions définies :

Noms de l'action	Estimatif	Part d'aide demandées	Financier : Etat	Reste à charge commune
Balisage devant les commerces	En régie			
Mise en sens unique d'Ar Palud				

Renforcement de la désinfection des toilettes publiques				
Campagne de communication « consommons chez nos commerçants »	5100€ HT		4 080€HT	1 020€HT
Mise en place d'une navette fluviale sur l'Aber Wrac'h entre Landéda et Plouguerneau	4 750€ HT		3 800€HT	950€HT
Signalétique d'intérêt local	120 116,70€HT		96 093,36€HT	24 023,34€HT
Investir le domaine public pour gagner en espace de vente grâce des aménagements de terrasses sur l'espace public	45 000 €HT		36 000 € HT	9 000 € HT
Installation de tables de pique-nique et poubelles sur le port Pour permettre la vente à emporter	2 245€HT	80%	1 796 € HT	449 € HT
Acquisition de toilettes autonettoyantes accessibles aux PMR Garantir les règles d'hygiène	63 900€HT		51 120€HT	12 780€HT
Réhabilitation de bâtiments communaux pour des usages commerciaux	125 000€HT		100 000€HT	25 000€HT
Étude pré opérationnelle pour l'aménagement de nouveaux lots dans la zone d'activités de Bel-Air.	18065€HT		14 452€HT	3 613€HT
TOTAL	384 176,70 € HT		307 341,36 € HT	76 835,34 € HT

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à solliciter tous les financements possibles et notamment auprès de l'Etat.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer les autorisations temporaires du domaine public pour les commerçants pour l'année 2020.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal fixe la redevance d'occupation temporaire du domaine public pour l'année 2020 exceptionnellement à 1 € pour les terrasses des commerçants.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le



ID : 029-212901011-20200622-2020_06_22_10-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	Procurateur
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procurateur

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
LE COZE Frédéric	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 029-212901011-20200622-2020_06_22_10-DE